L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

DIMANCHE MATIN, 25 AOUT.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

CHAPITRE PREMIER.

DEUX AMBASSADEURS DANS L'EMBARRAS.

Le 21 juillet de l'an 1171, Constantinople, cette ville de soleil et d'or, aux bassins de marbre, aux kiosques rouges, aux frais ombrages de sycomores et de cyprès, merveilleux écrin de luxe, de paresse et d'amour, avait revêtu dès l'aube ses plus mirifiques atours.

Manuel Comnène, le redoutable empereur, voulait célébrer par une fête l'arrivée des nouveaux ambassadeurs de la république de Venise.

Les balcons étaient ornés de fleurs et de velours, les dômes dorés des temples étincelaient de mille feux.

A voir la cité impériale si splendidement belle, on eût dit une courtisane parée des plus riches joyaux de son trésor, afin de séduire quelque nouvel amant. Une foule compacte et tumultueuse de citadins grecs entremêlée de juifs et de musulmans sillonnait en tous sens les rues étroites de la ville. Tout ce qui était jeune et ardent avait envahi les bancs en estrade de l'hippodrome où des étendards annonçaient lutte d'hommes et courses de chevaux. Ceux qui n'avaient pu s'y placer s'étaient répandus, les uns sous les galeries du marché Théodose, où les Lombards avaient ouvert un bazar, les autres, sortant par la porte des Pecheurs, s'étaient échelonnés sur le rivage du golfe Céras et sur ces vastes terrasses qui, formant comme les degrés d'une rampe, s'inclinent vers le Bosphore et offrent pour abri leurs délicieux ombrages.

De là, on pouvait contempler à loisir les savantes manœuvres de la flotte grecque, qui, commandée par son amiral en personne, simulait un combat naval. On se lançait de part et d'autre, à la grande satisfaction de la foule, des boules métalliques contenant du naphte, espèce de bitume qu'on recueillait sur les bords du Bosphore, et qui était un des principaux ingrédiens de ce feu terrible qu'on appelle grégeois; une fois mis en état d'ignition, il ne s'éteignait qu'au moyen d'un mélange tout particulier dont chaque vaisseau avait soin de se munir d'avance.

Les marins de la flottille vénitienne stationnant près des chaines qui barraient l'entrée du golfe, assistaient étendus sur leurs ponts, avec la plus grande insouciance à ce simulacre de combat dont ils ne comprenaient pas le but.

Quant au reste de la population, composée de vieillards, de respectables matrones et de jeunes enfants, ils se contentaient d'admirer avec force exclamations de surprise et de joie les magnifiques décorations dont on avait orné le palais Blaquernal, résidence ordinaire de la famille impériale.

Au milieu des étendards et des bannières flottait le célèbre labarum, ancien gage de victoire qui cependant depuis quelque temps semblait avoir perdu de son efficacité. Les abords du palais étaient protégés par une compagnie de Varangiens et par une troupe de la cohorte des Immortels, commandée par un centurion, car ces Grecs dégénérés conservaient encore les titres militaires sous lesquels les vaillants Romains avaient autrefois ébranlé le monde.

Le spectacle le plus intéressant pour la populace était sans contredit celui de l'hippodrome, que les Turcs appelaient At Meidan. Les spectateurs enthousiasmés prenaient par l'imagination une part active à ces jeux et témoignaient de leurs sympathies et de leurs émotions par des applaudissements frénétiques, chaque fois qu'en tombant un athlète tachait de ces deux épaules luisantes d'huile le sable de l'arène, ou qu'un coursier touchait le but, laissant deux verges d'intervalle entre ses rivaux et lui.

Mais si la ville regorgeait de curieux attirés par la fête, les faubourgs étaient devenus peu à peu déserts. C'est à peine si à Galata on rencontrait quelques rares citadins dans les rues, et à Péra même, cette brillante résidence des ambassadeurs, tout était morne et silencieux.

Un jeune seigneur vénitien était nonchalamment assis dans les jardins de ce riche palais. Il avait les traits d'une régularité parfaite, les formes pleines d'élégance et de distinction, et le nuage qui venait assombrir parfois son front, rehaussait encore sa mâle beauté. C'était le patricien Valériano Cyani, l'un des ambassadeurs de la république de Venise.

Abrité sous une tente de fraiche verdure, à travers laquelle on apercevait l'azur doré du ciel, entouré de fleurs épanouies d'où s'exhalaient des vapeurs embaumées, il rêvait au milieu de cette profonde solitude, qui n'était troublée que par ces vagues murmures, ces frémissements aériens, harmonie des tièdes soirées d'été.

Il ne voyait ni la ville impériale, qui baignait la mer, se dresser devant lui comme un phare étincellant, ni la lune se pencher sur le mouvant miroir des eaux du Bosphore et de la Propontide, et les diaprer de mille reflets variés.

Sa rêverie l'avait emporté sous d'autres cieux. Les yeux tournés vers l'Adriatique, il regardait Venise, sa patrie qu'il appelait de ses vœux, et ses lèvres murmuraient doucement un nom que la brise emportait.

Sentant une main se poser légèrement sur son épaule, Valeriano Cyani se retourna. C'était Orio Malipiero, son ami d'enfance, ambassadeur comme lui de la république de Venise.

Ces deux jeunes seigneurs, que l'amitié la plus étroite unissait, qui tous deux étaient nobles de cœur et braves d'épée, offraient cependant entre eux de singuliers contrastes. Cyani était l'homme du conseil qu'on trouvait calme et froid au milieu du danger, qu'il affrontait sans crainte. Orio était l'homme de l'action et des entreprises insensées, qui poussait le courage jusqu'à la témérité, et la témérité jusqu'à la folie.

Valeriano était le type parfait de l'élégance et de l'aristocratie; Orio, avec moins de grace, avait plus d'ampleur et de hardiesse dans l'ensemble. C'était du moins l'avis des Grecs, et certes ils s'y connaissaient. Fréquentant les jeux publics, où ils voyaient l'élite de leurs compatriotes et les plus beaux modèles de la race humaine, ils avaient acquis une connaissance profonde de l'homme physique. Aussi les plus célèbres courtisanes se disputaient elles l'honneur de convier Malipiero à leurs festins de nuit, véritables fêtes Lupercales.

C'était surtout quand Cyani avait besoin de recueillement et de solitude qu'Orio courait ainsi follement la ville, qu'il étonnait par son luxe et ses prodigalités.

Mais dans ses jours d'abattement et de profond ennui, Cyani pouvait se retremper à la franche gaieté de l'insouciant Orio, qui alors ne le quittait jamais. A côté des larmes de l'un il y avait toujours pour les sécher le sourire de l'autre; et comme Orio savait son ami triste et soucieux, malgré l'heure qui promettait la fête, il n'était pas sorti du palais de Péra.

—Patience, ami, dit-il, tu reverras bientot Venise et ta Giovanna bien-aimée.

Cyani regarda tristement Orio, et soupirant,

—Que n'ai-je, reprit-il, conservé comme toi dans le fond de mon cœur toutes les douces illusions de ma jeunesse! je pourrais encore espérer et croire.

—D'où viennent tes craintes? interrompit Orio: Manuel Comnène ne nous fait-il pas sincère et cordial accueil? Aujourd'hui, n'y a-t-il pas fête en notre honneur dans la ville impériale?

—*Timeo Danaos et dona ferentes*, dit Valeriano en hochant la tête.

—Ah! pas de citations, tu sais bien que je n'ai jamais traduit Virgile.

—Je veux dire, reprit en souriant Cyani, qu'aux bords de leurs coupes empoisonnées on trouve toujours le miel, comme on trouve le serpent sous leurs fleurs.

—J'ai pourtant bu dans bien des coupes, helas! j'ai pourtant effeuillé bien des roses dans cette ville de délices et d'amour, et je n'ai jamais trouvé que l'ivresse au fond de ma coupe et sous mes couronnes de fleurs que des baisers de femmes.

—Les Grecs sont de rusés politiques. Ils veulent nous faire une chaîne des bras de leurs courtisanes et nous enivrer de leurs parfums afin d'endormir à leur aise la prudence du Sénat. Ils marchent à grands pas dans cette voie; regarde:—Quand nous sommes venus, nous portions hardiment, dans les plis de notre manteau, ou la paix ou la guerre. Pourquoi n'ont-ils pas accepté le combat, eux qui veulent perpétuer la lutte?

—Il faut cependant leur rendre cette justice qu'ils ont souscrit, sans hésiter, aux cinq principaux articles du traité que nous leur présentions au nom de la République.

—C'était encore de leur part une politique adroite. Nous entrions chez eux à notre gré en conquérants ou en négociateurs. Nous avions flotte et armée, et nous pouvions réduire leur riche cité en un amas de décombres et de cendres. Qu'a fait le Sénat? Confiant en la parole de ce faux César, bait jours après notre arrivée, il a rappelé dans nos ports, et cela sans coup férir, trente de nos vaisseaux et tous nos hommes de guerre.

Depuis ce jour, Comnène a-t-il rien conclu? Non, il temporise, il attend, pour nous faire savoir sa décision suprême, que viennent les temps mauvais, que nos vaisseaux ne puissent plus tenir la mer. Alors ce sera, à notre choix, ou la paix ou la guerre, et comme nous ne voudrons pas souscrire à de honteuses conditions, nous accepterons la bataille et nous serons vaincus. Peut être de notre flottille ne restera-t-il plus seulement un navire pour aller annoncer à notre mère-patrie le désastre de ses fils.

—Par Saint Marc, mon patron, vienne le jour du combat, et je règlerai mes comptes avec tous ces pipeurs de dés. J'en veux aussi aux Grecs, mais ils trichent au jeu avec une effronterie sans pareille. Je t'avouerai même que depuis que je les connais, les juifs ont considérablement grandi dans mon estime. Ce sont encore ces pauvres diables qui me confient les sequins que les autres me volent. S'ils ne s'entendent pas avec les Grecs, ce sont de bien braves gens. Puisse Dieu leur rendre au jour tout l'argent que je leur dois.

—Tu as, Orio, interrompa Cyani, tei et moi nous avons imprudemment agi en acceptant la mission que nous a conférée le Sénat.

—Le Sénat aurait parfaitement pu se dispenser, en effet, de m'envoyer ici; mais quant à toi, c'est autre chose, tu as l'étoffe d'un homme politique, et nul ne pouvait représenter plus dignement que toi la république de Venise.

—Je me suis laissé tenter parce que j'avais soif de gloire et d'honneurs; à travers mes rêves ambitieux, je me voyais, après mon exil volontaire, rentrant triomphalement à Venise, le front ceint de lauriers, et demandant, pour toute récompense, que le Sénat, dérogeant à ses lois, me permit à moi patricien, d'épouser la belle plébéienne Giovanna, la fille du marchand du Ponte. Mais ces illusions de mes brulantes nuits se sont évanouies. Il ne me reste plus l'espérance. Giovanna est perdue pour moi, jamais elle ne sera ma femme. Maudits soient ces Grecs astucieux et leur déloyal empereur!

—Si tu te désespères ainsi, s'écria Orio, que le chagrin de son ami navrait de douleur, je vais de ce pas trouver Comnène, et, de gré ou de force, dût l'en étrangler l'autre, je lui fais signer sur le champ, avec ses encres vertes et pourpres, les clauses de notre traité, j'entends qu'il les approuve sans y rien modifier.

Et Malipiero fit un pas pour sortir. Cyani l'arrêta.

—Sais-tu ce que fera Comnène en te voyant entrer le sourcil froncé, l'œil étincelant de colère?

—Par Saint-Marc! Il fera prévenir à l'instant le logothète afin qu'il appose le sceau de l'État au-dessous de sa signature impériale.

—Tu te trompes, Manuel ne fera pas cela. Il appellera tout simplement son grand échanson, qui paraîtra aussitôt d'un dapifer (qui porte les mets); et placera devant toi quelque large coupe qu'on remplira de vin de Chio. Tout en te parlant de chasse et de combats, Manuel te fera cent fois raison. Alors une tapisserie s'en ouvrira, tu verras paraître comme par magie de belles et jeunes esclaves vêtues de gazes transparentes. Elles exécuteront des danses voluptueuses en s'accompagnant de leur tophe retentissant.

Pendant ce temps, des parfums enivrants brûleront dans des cassolettes d'or, et quand tu sortiras du palais Blaquernal, à la pointe du jour, tu auras dans ton pourpoint ton traité vierge de toute signature, et tu me diras: Manuel allait signer; par malheur, je me suis endormi, et lorsqu'en m'éveillant j'ai demandé l'empereur, on m'a répondu qu'il venait de partir pour la chasse. Voilà comment les choses se passeront.

—Tu crois? dit Orio, singulièrement calmé par le sang-froid de son ami.

—Ecoute, et tu verras.

—C'est bien possible, en ce qui me concerne; mais quant à Comnène, tu le juges avec trop de partialité. S'il a de grands défauts, il a de grandes vertus.

—Chacune de ses vertus n'est qu'un masque trompeur dont il couvre ses vices.

—D'abord, il est très libéral; c'est déjà quelque chose.

—Belle vertu que celle qui oblige un prince à prendre à mille pour donner à un seul.

—Il est affable, entraînant, persuasif.

—Avec la ferme résolution de ne pas tenir sa parole.

—Enfin, on le dit intègre et religieux au besoin. N'a-t-il pas fait tout récemment encore d'immenses concessions au patriarche Zozime en faveur de l'Eglise?

—Oh! le prince intègre, qui a volé le trône sur lequel il est assis!... Oh! le vertueux empereur, qui se joue des destinées des peuples et des liens sacrés de la famille! qui marche effrontément ayant l'adultère à sa droite et l'inceste à sa gauche! Peuple, prosterne-toi, voilà César qui passe!

—Cyani, le ressentiment te fait porter sur Manuel un jugement trop sévère. Il est trop puissant pour être traître, il est trop fort pour être lâche.

—Tu te laisses prendre à l'enveloppe. Que ne peux-tu lire dans les impénétrables replis de son cœur!

—Je l'ai vu dans l'intimité, dégagé du prestige de la couronne. J'ai assisté souvent à ses fêtes, j'ai partagé souvent ses plaisirs, et il est, je te le jure, brave et bon compagnon.

Cyani haussa les épaules et ne répondit pas.

—Je l'ai vu au milieu de l'orgie, continua Orio, à l'heure où les fronts pâles s'inclinent, où les fleurs se fanent, où les bougies s'éteignent, se lever l'œil limpide et la lèvre rouge, tendre d'une main ferme à ses familiers, qu'il défiait, sa riche coupe d'améthyste et d'or, cette coupe aux larges flancs, grande comme une urne antique, que nul ne pouvait vider d'un seul trait; et je t'assure qu'il était superbe ainsi; il était plus que beau, il était grand!

—Il te paraît grand surtout, n'est-ce pas, quand l'ivresse a couché les autres sur les tapis rougis de vin ou sous les tables jonchées des débris du festin!

—Je l'ai vu mieux encore, quand, il y a trois jours, me baignant avec lui dans le golfe, il a bravement sauvé sous les yeux de la foule, un pauvre enfant du peuple que le courant emportait.

—Il a sauvé l'enfant, c'est vrai; mais le lendemain, quand les trois batimens marchands du sultan d'Alep, avec qui cependant il est en paix, ont échoué sur les côtes de la Propontide, qu'a fait Comnène? Tandis que les deux cents Turcs naufragés abordaient sanglants et meurtris sur cette grève inhospitalière, l'empereur les faisait ou les laissait égorger un à un, afin de pouvoir voler impunément les épaves.

—Valeriano, je te ferai revenir à des sentimens meilleurs. L'avenir prouvera qui de nous deux a raison.

—Prends patience, Orio, car l'avenir, c'est demain.

En ce moment, un serviteur apparut au bout des longues allées de la terrasse.

—Qui vient là? demanda Cyani.

—C'est Azan Joannice, ton fidèle Dalmate. Quant à celui là, j'espère que tu ne douteras jamais ni de son dévouement ni de sa sincère amitié!

—Peut être!

—Comment peut être? Ah! tu doutes du loyal attachement de ce serviteur qui a volontairement quitté son ancien maitre du Ponte pour te suivre et qui couche en travers de ta porte, comme un chien? Alors, c'est à douter de tout.

—Ce que je vais te dire te paraitra bizarre; eh bien! cet homme est trop dévoué.

Pendant que les deux amis parlaient ainsi, Joannice suivait lentement la sombre allée dans laquelle il venait de pénétrer. Le Dalmate pouvait avoir trente ans. Il avait la taille souple et élancée, les traits fins et délicats d'une femme, de grands yeux verts cernés de bistre; derrière ses lèvres minces et pales, des dents aiguës comme celles d'un loup, des cheveux bruns tombant en boucles parfumées sur ses épaules et relevés derrière ses oreilles, qui étaient somptueusement ornées de deux larges anneaux d'or. Il y avait dans toute sa physionomie une teinte de mélancolie profonde, ou plutot quelque chose de souffreteux et de maladif. Mais l'observation s'arrêtait là. L'œil le plus exercé n'aurait pu parvenir à analyser ce type étrange qui n'exprimait ni douceur ni malice, ni bonnes, ni mauvaises passions.

On reconnaissait cependant à Azan trois qualités: il était d'une intelligence rare, il avait la servile fidélité du chien et la résignation de l'esclave. Il servait souvent de point de mire aux railleries de ses compagnons, mais il dédaignait d'y répondre et ne relevait jamais une insulte.

On eût dit que sa vie ne lui appartenant pas, qu'elle était destinée à l'accomplissement de quelque tâche mystérieuse.

Joannice, après avoir suivi la longue allée, s'était respectueusement arrêté à quelques pas des deux jeunes gens.

—Que me voulez-vous? demanda brusquement Cyani.

—Monseigneur, répondit Azan de son accent le plus humble, un prêtre vénitien et plusieurs marchands lombards viennent d'arriver au moment où rentraient vos serviteurs, et tous sollicitent l'honneur d'être reçus par vous.

—Mais, interrompit Orio, ce n'est pas pareille heure qu'on peut donner audience, surtout un jour de fête.

—Monseigneur va être obéi, répondit le serviteur, et rebroussant chemin, il s'en alla beaucoup plus vite qu'il n'était venu.

—Azan, cria Cyani.

Le Dalmate s'arrêta.

—Sais-tu ce qui les amène?

—Je crois qu'ils viennent vous adresser quelques plaintes, monseigneur.

—Des plaintes, toujours des plaintes, murmura le jeune homme.

—Que décide monseigneur? demanda le Dalmate en attachant sur son maitre un regard pénétrant.

—Qu'ils soient introduits! Va!

Joannice s'inclina avec une résignation par faite et se mit en devoir d'obeir.

(*A continuer.*)

A vendre

UN moulin à sucre, au complet; rouleau de quatre pieds de long, et vingt six pouces de diamètre, traits en fer battu, de 8 et 9 pouces de diamètre, avec un canal à machine, qui a quatre pieds de long. Le cylindre a 10 pouces de diamètre. S'adresser à ARTHUR THIBAUT, rue Front Levée No 37. 1er aout—1m.

A louer.

Le second étage du magasin No 44 rue Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane. Possession donnée immédiatement. 16 aout—10f

Maison à louer

A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.

Cette maison, située rue Royale, Nos 121, 123 125, entre St Louis et Toulouse, consiste en 3 magasins, avec 4 belles vitrines sur la rue, 30 chambres, dont 25 à feu, 9 en bas, 21 en haut; belle salle à manger pour 50 couverts, larges corridors; aussi cabinets de toilette, dépenses, cuisine, lingerie, caves, vaste cour carrelée, installations de gaz et d'eau, latrines divisées en 6 cabinets. Il y a une deuxième entrée, rue Toulouse.

De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise, soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi nécessitant un grand local.

S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore Dapflous. 25 juil—1m

Demande de maison.

On demande à louer pour le 1er septembre prochain, UNE MAISON, située sur les rues Remparts ou Esplanade, ou dans ses environs. Il faut qu'elle ait deux chambres à coucher, salon et salle à manger et d'un prix raisonnable. S'adresser au No 62 rue des Magasins. 13août—

Avis.

LE soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils l'ont honoré à son ancien local, et espère qu'ils le lui continueront à la Maison Moresque, qu'il a l'intention d'ouvrir le 1er Août. Les acheteurs trouveront à son nouvel établissement tout ce qui se rattache à son genre de commerce.

27 juil—1m JNO. GAUCHE.

Leçons particulières.

UN PROFESSEUR offre de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, etc., ou de dessin linéaire et d'aquarelle. S'adresser pour renseignements au bureau de "l'Abeille" de dix à trois heures. 30 juillet

CHOLÉRA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, (un des plus grands chimistes du monde) est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra. C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, etc. A vendre par F. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. 1er août

INJECTIONS ET PILULES

DU

Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, Enc. Conti et Bourgogne. 23 juillet

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exema, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne. 23 juillet

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures. 13août—3m.

CHAPELLERIE FRANÇAISE,

RUE DU CANAL, No 187 1/2.

VICTOR BOUTROUE,

(Succursale du Magasin, No 38, rue St. Charles.)

Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juin—3m

Le Dr. J. V. Delagrave,

ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,

ancien chirurgien major de la marine impériale française,

A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe, entre Bourgogne et Remparts. Traitement de toutes les maladies chroniques ou aigues.—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 25 juillet—3m

Le Dr. CHARLES EJHELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, même maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 3mars—

J. A. De HART,

DENTISTE,

17...............Dauphine...............17

30 nov—1an Près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSA,

Chirurgien-Dentiste.

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. 17 mai

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la nouvelle bâtisse en marbre, No 120 de la rue de la Commune. CHAS. BRIGGS, Président. 30 juin—3m

J. V. GOURDAIN,

COURTIER,

Passage de la Bourse, No 16,

entre les rues Douane et Canal, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

NLLE-ORLEANS, LOU.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLÉANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Fret.
St-Thomas	$80 00 or	$40 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	80 00	40 00	26 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 72	107 27
Guayaquil	266 62	238 84	133 31
Payta	276 00	248 31	138 00
Lambayeque	295 02	267 20	147 51
Huanchaco	295 00	267 30	147 51
Casma	299 76	271 99	149 88
Huacho	304 40	276 72	187 24
San Jose	295 00	267 30	147 51
Pomental	295 00	267 30	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ila	384 96	357 20	192 48
Arica	384 96	357 20	192 48
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 80	204 32
Cobija	408 65	380 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	295 97	221 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	207 00	190 00	107 50
Realejo (Corinto)	238 20	206 25	133 20
La Union	238 80	211 50	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acayutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210

Passage d'entrepont.... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuite ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de fevrier pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune. 10 janv—1an

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi 27 juillet
ST-LAURENT	Bocandé	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hébard samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency," le vin compris.

Les voyageurs en Amérique qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour $175.

New York à Londres, $115. Aller et retour $185.

New York à Paris, $125. Aller et retour $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109. 2 avril—3m

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers, en fer

HAMMONIA...........Capt. Ehlers.

GERMANIA...........Capt. Schwensen.

SAXONIA...........Capt. Haack.

BORUSSIA...........Capt. Franzen.

CIMBRIA...........Capt. Trautmann.

ALLEMANNIA...........Capt. Meier.

TEUTONIA...........Capt. Bardua.

BAVARIA...........Capt. Meyer.

HOLSATIA, en construction,

transportent la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour

Hambourg,

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont, 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New-York—23 livres sterling; secondes cabines, 15 livres sterling; entrepont, 10.

Du Havre à New-York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 400 francs; entrepont 220 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs; secondes cabines, 415 francs; entrepont, 240 francs.

Fret de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	De Hambourg	De Southampton	Nlle Orléans
BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage:

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg:

Première cabine, $150, entrepont, $45, en or.

	1e cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle O.	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£ 28	£ 21	
Du Havre	750.	550.	250.
De Paris	745.	565.	260.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, 23 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepte les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans—WILLIAMS, RUPERTI & CO, 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31, Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, J'ne, 8 Boulevard Montmartre. 3août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et du premier classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S. S Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Comnt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Comnt. Nickerson.
VIRGO, Comnt. Buckley.	GEN. BARNES, Comnt. Morton.	SAN JACINTO Comnt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages. 26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vandice, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Ryder, commandant,

Partant MERCREDI, le 28 août, à 6 h. du soir

Ce vapeur sera suivi par le

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, le 31 août 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 38 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B. HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

1er déc '66—1 an

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL.........Capitaine E. Vail.

GEO. WASHINGTON.........Capitaine E. V. Gager.

GEN. GRANT.........Capitaine H. W. Holmes.

SHERMAN.........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le DIMANCHE, 25 août, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. 4 mai—1an

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours—Pour Covington les lundis et les jeudis.

Le bateau à vapeur, LAURA, [illegible] le meilleur, le plus grand et portant la malle des Etats-Unis, partira, dorénavant, comme suit, les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain; les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.—Retour: Il quittera Mandeville tous les MARDIS matin, et arrivera à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Les Base Ball Clubs, les compagnies de pompiers et les personnes qui font des excursions, peuvent un prix réduit. Le bateau partira le DIMANCHE, comme d'habitud, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin et sera de retour le soir de bonne heure.

Le fret doit être envoyé au chemin de fer une heure au moins avant le départ du bateau.

LOUIS FRIGERIO Jr., Rue de Chartres, No 55. 18 août—au fer a

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS, 25 Commercial-Place. 9 août—1m

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bâteau à vapeur FRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 180 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbée. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, No 25. 31 juillet—2 m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CRÉOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co. bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25. 7août

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête de Canal Harvey deux fois par semaine—les mercredis et les samedis—à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.

Prix du passage: $3 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à HARVEY, McMAHON & CO, Rue Carondelet, No 122. 28juil—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux regulier ne sera jamais excédé.

A B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUFFER, Président de la Compagnie de transport et des Attakapas. 10 juil

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Saybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, Et SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trozier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président. 9août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bâteau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. G. Hinckley, M. Kenton, commis.—prendra pour Opelousas, Washington Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. CARLIN, 35, Vieille-Levée.

J. B. PAGAUD, Agent d'annonces, 89 rue Gravier. 21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16 fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

PEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE. COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les dernières perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'affaires. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleurs GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa. 21 mars—1an

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65.........RUE TOULOUSE.........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous les soins et attention à la location des maisons et magasins. 4 jan—

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St Bernard, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts en vente en commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18avril—6m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 134. 19 juin—1 an.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie du Remorqueur de la Nlle-Orléans, au coin des rues Canal et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, par le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant. 14août

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 40
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	41 35
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	55 25
Chutes Niagara	28 50	Richmond	54 55
Atlanta	36 75	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	56 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, Agent général au Sud. 26 juillet—3m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4 h. A. M., char cheval.		5¼ h. A. M., char à vapeur.	
6¼ " char à vapeur.		7 "	"
7½ " "		8 "	"
9 " "		9½ "	"
10½ " "		11¼ "	"
midi " "		1 h. P. M.	"
2 h. P. M. "		2½ "	"
3 " "		3½ "	"
4 " "		4½ "	"
5 " "		5½ "	"
6 du soir "		6½ du soir	"
7 " "		7½ "	"
8 " "		8½ "	"
9 " "		10 "	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général. 4 avril—

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton Tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'applique le mieux à la balle et le plus aisément et le plus rapidement sans une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,

Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independent Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO.

Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pelican.

STANLEY & CO, De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE, De la Presse Virginie.

C. A. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOFMAN & CO., De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO., De la Presse Penn.

E. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,

Marchands de toile d'emballage et de cercles, 1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle Orléans

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck de Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, 5 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée.

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.)

CAPITAL.........$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63.......Carondelet.......63. 13mars

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez J. B. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an

INSTITUTIONS

Académie de l'Etat de la Louisiane,

Près ALEXANDRIA, Le.

Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane

LA prochaine session commence le 2 septembre et se termine le 25 juin 1868.

FACULTÉ.—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la Littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.

COURS D'ÉTUDES — Département préparatoire et académique, y compris un Cours littéraire et scientifique, une Ecole spéciale de Génie civil et une Ecole de Commerce.

CONDITIONS.—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $410: $204 d'avance; le reste, en paiements égaux, le 1er janvier et le 1er avril

27 juil—2m D. F. BOYD, Surintendant.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité

Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à nasidésolies particulières.

Les prix d'admission varient de $6 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 124, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.

M. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffiront pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus de l'établissement. 21 août—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle tout d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, il tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres et associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les étudiants et les dames peuvent suivre le Cours commercial, ou l'écriture, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'espagnol, etc. Une éducation commerciale pratique au prix de $100, $50, $60 et $3,000 par an, est le meilleur fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les voies de commerce. Catalogues envoyés à qui le demande. RUFUS DOLBEAR, Président. 4 nov—

"THE CAVE"

8.......Rue Carondelet.......8

LES meilleures liqueurs, le meilleur ale, la meilleure bière, &c.

Lunches froids et chauds à toute heure. Un Restaurant est attaché à l'établissement.—Le bière est refroidie par un nouveau procédé. FRANK HEBBER, 26 juillet—1m Gerant

Compagnie Etna d'Assurance de la vie,

Hartford, Conn.

ACTIF............$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, etc

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toutes espèces et de toutes qualités.

Toiles cirées de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, des corniches dorées, des plaques de rideaux, nouveaux genres; des cartes de tables et de pianos, draps pour de tables, couvertures de tables et de pianos, draps de soie de toutes espèces, des rideaux de dentelles, dessus de cheminées, de ces tissus, rideaux de dentelles, dessus de cheminées, etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 18. 16 mars

Ordre d'Election POUR UNE CONVENTION.

Quartier Général du Cinquième District Militaire

ORDRES SPÉCIAUX No 119.

Nlle-Orléans, Le., 17 août 1867.

I—Conformément à la section 2 de la loi du Congrès, publiée dans les ordres généraux No 33, du département de la guerre—bureau de l'Adjudant Général—série courante—avis est donné qu'il y aura une élection, dans l'Etat de la Louisiane, le 27 et le 28 septembre prochain pour décider s'il y aura une Convention et des délégués à la dite Convention "dans le but d'établir une Constitution et un gouvernement civil pour l'Etat et fidèle à l'Union.

La Convention se composera de quatre vingt dix huit membres—nombre de la branche la plus nombreuse de la Législature de l'Etat en 1860. Le total des votants de l'Etat est de 127,639, chiffre qui, divisé par le nombre des délégués, donne 1,302, nombre de votants ayant droit à un délégué.

II—Commençant quatorze jours avant l'élection, les bureaux d'Enregistreurs devront, après avoir donné avis public de l'époque et du lieu, reviser pendant cinq jours, les listes d'enregistrement et, s'ils sont convaincus qu'une personne a été enregistrée sans y avoir droit, ils devront rayer de la liste le nom de la dite personne et celle-ci n'aura pas le droit de voter.

III—Les bureaux devront également, dans la même période, ajouter à la liste les noms de tous ceux qui, à cette époque, auront les qualités exigées par la loi et qui n'ont pas encore été enregistrés. Aucune personne n'aura droit d'être enregistrée ou de voter par suite d'un pardon ou d'une amnistie quelconque de l'Exécutif, pour un acte quelconque qui, sans ce pardon ou cette amnistie, le priverait du droit de se faire enregistrer ou de voter.

Afin d'arriver, autant que possible, à une représentation équitable à la Convention, les délégués sont distribués, parmi les différentes paroisses et districts, comme suit:

Paroisse Ascension, deux.
Paroisse Assomption, deux.
Paroisse Avoyelles, deux.
Paroisse Est Bâton Rouge, trois.
Paroisses Ouest Bâton Rouge et Pointe Coupée, trois.
Paroisse Bienville, un.
Paroisse Bossier, deux.
Paroisse Caddo, trois.
Paroisses Calcasieu et Vermillion, un.
Paroisses Caldwell et Ouachita, deux.
Paroisses Carroll et Morehouse, trois.
Paroisse Catahoula, un.
Paroisse Claiborne, deux.
Paroisse Concordia, deux.
Paroisses De Soto et Sabine, deux.
Paroisses Est et Ouest Féliciana, trois.
Paroisses Franklin et Madison, deux.
Paroisse Iberville, deux.
Paroisses Jackson et Winn, deux.
Paroisse Jefferson, quatre.
Paroisse Lafayette, un.
Paroisse Lafourche, deux
Paroisses Livingston, Washington, Ste-Hélène et Tammany, trois.
Paroisse Natchitoches, deux.
Paroisse d'Orléans, Premier District, neuf.
Paroisse d'Orléans, Deuxieme District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Troisième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Quatrieme District, trois.
Paroisse d'Orléans, rive droite, un.
Paroisses Plaquemines et St. Bernard, deux.
Paroisse Rapides, trois.
Paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste trois.
Paroisse St. Jacques, deux.
Paroisse St. Landry, quatre.
Paroisse St. Martin, deux.
Paroisse Ste. Marie, deux,
Paroisse Tensas, deux.
Paroisse Terrebonne, deux.
Paroisse Union, un.

IV—L'élection se fera par la voie du scrutin, conformément aux règlements qui gouvernent les élections de ce genre. Chaque billet portant le nom du délégué pour lequel on vote portera les mots suivants, (écrits ou imprimés): Pour une Convention, ou: contre une Convention. Il sera donné deux jours pour voter.

V—Les Bureaux d'enregistrement de chacune des paroisses veilleront à ce que les préparatifs nécessaires se fassent—à ce que les commissaires d'élection de tous les précincts aient qualité et soient convenablement instruits de leurs devoirs—qu'il soit donné avis suffisant de l'élection—que des boîtes convenables soient préparées, &c.

Chaque bureau devra désigner un endroit de sa paroisse (la maison de Cour serait préférable) où seront transportés, immédiatement après l'élection, les boîtes qui renfermeront les billets. Le bureau comptera alors, avec soin, les votes donnés, en dressera des listes en duplicata et s'assurera si le nombre de votes de chaque precinct correspond à celui des commissaires. Chaque membre du bureau fera un affidavit quant à l'exactitude du nombre; une copie de cet affidavit sera remise à ce Quartier Général par un membre du bureau, et le bureau gardera l'autre copie jusqu'à nouvel ordre.

VI—Les commissaires d'élection seront responsables du maintien de l'ordre aux polls pendant l'élection, ils veilleront à ce que tout homme ayant le droit de voter ait pleinement l'occasion de déposer son vote, et ils veilleront à ce qu'il faudra pour obtenir une expression pleine et impartiale des opinions et des désirs du peuple par la voie du scrutin.

Dans ce but, ils sont autorisés à faire des arrestations, et sont investis, pendant les jours d'élection, de toutes les fonctions d'officiers et vis-à-vis de ces officiers civils devront promptement et entièrement à toute demande pour leurs services officiels par les commissaires d'élections dans l'accomplissement de leurs devoirs, pendant les jours d'élection, sous peine de renvoi de leurs fonctions, et de telle autre punition qui pourra leur être infligée par une commission militaire.

A la fin de l'élection, les commissaires compteront soigneusement les votes et en enregistreront le résultat en duplicata. Les billets seront ensuite replacés dans les boites du scrutin, qui seront cachetées et portées, avec une copie de l'état par les commissaires, à l'endroit désigné et à la remise au Bureau des Enregistreurs.

VII—Si des violences ou des fraudes étaient commises à l'un des bureaux les jours d'élection, les délinquants seraient punis de la manière la plus sévère. Les officiers des troupes des Etats Unis.

Quand tous les retours seront parvenus à ce quartier général, le résultat de l'élection sera publié, et si une majorité des votes, conformément à la loi du Congrès, a été en faveur d'une Convention, les noms des délégués élus seront officiellement annoncés et la Convention sera convoquée

Par ordre du major général P. H. Sheridan,

GEO. L. HARTSUFF, 17 août Assistant adjudant général.

Loterie de l'Etat de la Georgie

AU PROFIT DU

Masonic Orphans' Home

(Asile des Orphelins de Maçons,)

DE L'ETAT DE LA GEORGIE.

CETTE LOTERIE a une charte, elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et le produit en est destiné à la construction d'un ASILE pour les veuves et les orphelins dans l'indigence.

En achetant un billet, vous vous rappelerez que si vous ne gagnez pas un lot, vous aiderez une œuvre de charité, à laquelle Dieu accordera—abondance.

La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.

PLAN POUR CHAQUE MOIS:

1 lot de	$20,000 sont	$20,000
1	10,000 sont	10,000
1	5,000 sont	5,000
1	[illegible]	[illegible]
1	[illegible]	[illegible]
1	[illegible]	[illegible]
1	[illegible]	[illegible]
24	[illegible]	[illegible]
55	[illegible]	13,750
75	[illegible]	[illegible]
125	[illegible]	[illegible]
160	[illegible]	[illegible]

Tous ces lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 24 lots d'approximation.

Le tout s'élève à $168,000.

De plus, une loterie extra se tirera le MERCREDI, 4 septembre prochain.

Gros lot de $20,000. — Billet entier, $1.

Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni l'entreprise d'une compagnie quelconque; tout le produit, moins les frais, doit être ajouté à la somme destinée à la construction et à l'entretien d'un asile de veuves et d'orphelins.

Il y a été ajouté une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867, SUR LE PLAN DE POLICES

Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros, prendre un billet de 1, 2, 3 ou 4 numéros. AU PRIX QU'ILS VOUDRONT BIEN DONNER DE LEURS BILLETS.

Ce plan est devenu très populaire aux Etats-Unis. On peut s'adresser à un marchand de billets de la loterie de l'Etat de la Georgie, choisir son ou ses numéros et le marchand remettra un billet à l'acheteur. Le marchand l'inscrira sur le registre du Directeur. Cette loterie se tire tous les jours à Atlanta (Geo.), et il sera reçu, journellement, à la Nouvelle Orléans, par le télégraphe, des dépêches qui seront publiées dans les journaux.

Les montants des lots se paient sur réception du résultat du tirage, et sans escompte.

W. W. BOYD, Député Grand-Maître, Directeur principal, à Atlanta (Geo.)

Pour plus de détails, s'adresser à JOHN H. BARTH, Agent et Marchand ayant licence, Rue St Charles, No 40, en face de l'hôtel St-Charles. Ou à l'une des succursales des bureaux des vendeurs. 6 août - 1m

La Loterie du Kentucky,

d'après le système des polices, se tire tous les jours, au Lucky office, au coin des rues Royale et Douane. 6août—2

Université de la Louisiane—Ecole de Médecine—Faculté:

A. H. CENAS, M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.

T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.

J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.

SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.

STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.

FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, protem, de matière médicale et de thérapeutique.

Démonstrateurs d'Anatomie:

Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.

Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des salles, dont jouissait l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature de l'Etat, de sorte qu'aujourd'hui un département pratique est attaché à chaque chaire de professeur, département dans lequel les étudiants voient ce qui leur a été enseigné.

Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au professeur S. M. BEMISS. 6 août—3me Doyen pro tempore.

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment:

NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE,

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.

TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds,

TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles. RIDEAUX CORNICHES NATTES. &c. 18 mai—3m

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chaudières à Sucre.

(Diplome et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boite No 78 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO., 3 août—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

Produits de l'Ile de Cuba.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovado, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour grocerie,

100 caisses GELÉE et PATE de gouyave,

50 futailles MIEL de choix,

50 sacs CAFÉ de la Havane,

50 sacs CACAO,

200,000 CIGARES des meilleures marques.

—Ainsi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité. En magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane, 11aout—3m entre Chartres et Vieille-Levée

---

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le plus haut prix du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs à graines nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boite de Poste No 1575 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF, 17 août—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

Graines de Navets,

NOUVELLE RÉCOLTE DE LANDRETH, 1867.

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"—

NAVETS blancs, petits, de Hollande,

do à tête rouge,

do gros, ronds,

do gros Norfolk,

RUTA BAGA pourpres, tête jaune.

A vendre, en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER,

Rue St Charles, No 108, en face du théâtre St Charles. 21 juillet—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Basin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres confiés par les marchands commissionnaires. 15 février—1 an

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.

Hôtel de Ville, 15 août 1867.

LE Board des Assesseurs de la Ville de la Nouvelle Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessement pour l'année 1867, et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville,—Ils peuvent être examinés par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nlle-Orléans de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant les trente jours qui suivront le 15 du courant. Après cette époque, le Bureau des Assesseurs se réunira, dans son bureau le 20 21, 23, 24 et 25 septembre prochain, afin de considérer les demandes des personnes qui se croient lésées.

S. P. HARPER, 16 aout— Secrétaire du Board.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nlle-Orléans, 30 juillet 1867.

A une assemblée générale des Actionnaires de cette Banque, tenue le 27 avril dernier, plus des deux tiers ayant approuvé la réduction des actions, et confirmé par un acte du 10 de juin 1867, pardevant Pierre Charles Cuvellier, notaire public—Les Actionnaires sont par le présent notifiés et requis de se présenter à la Banque, No 8 Commercial Place, pour échanger leurs certificats de cent piastres par action pour de nouveaux certificats de trente piastres, conformément au dit acte

A. LURIA, 31 juillet—30 f Secrétaire.

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets

LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES,

NOCES &c,

Angle Canal et Bourgogne,

30 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS,

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le comfort et l'élégance désirables. Comme par le passé un choix de mets fins et variés, une cuisine soignée des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

........RUE ROYALE........32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix. 1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON ou premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jour et nuit. 17janv—1 an

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CET délicieux établissement de Bains est ouvert et pret à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies causées par les femmes soit anyphites et de la syphilis.

Prix de la pension.......... $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources

JAMES CONNOR & CO. 1er mai—4m Propriétaires.

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 3 juillet

GIVEN, BROWN & CO,

H. P. GIVEN, W. W. BROWN, D. A. GIVEN, B. A. BROWN

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON

ET

COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 1??, Nlle-Orléans 20juillet—6m

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de cet excellent article en futailles. Il le cédera par petites quantités, avec un léger avantage au petit commerce, par caisse ou lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui portera sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 3juillet

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 59,

Nouvelle-Orléans.

JAMES M. BROOKS, L. H. LEGAY, HUGH MACDONALD 6avril—6mois

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Cie, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADGUE & CO., Seuls agents, 20 rue Toulouse. 9juin—6m

GEORGE F. EMOTT,

11.......rue St-Pierre.......11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter 6 avril—1 an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,

MOULINS A FARINE,

MOULINS A FARINE DE MAIS,

MACHINES A CARDER LA LAINE

SCIES CIRCULAIRES,

MACHINES A FLECHES, A BANDES

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, 6 Rue Perdido, No 9, 10nov—1l— à côté de

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrive par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, dames en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, gingas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 66, près Tchoupitoulas, 17avril—1an Nouvelle-Orléans.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. FERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLÉANS (Le.), 134, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'arriver. 20 août—1an

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des fonderies, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des presses à coton, des vis de Newell, des moulins à scie, des presses à coton, des cylindres pour bateaux à vapeur et de ce qui est de notre spécialité. LEEDS & CO. 18 mars—6m

---

VENTES JUDICIAIRES.

SIMON HERNSHEIM vs. J. PUJOL.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No 21,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 16 août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Second District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tout le stock de cigares, cigarettes, tabac, &c, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et valables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de commission &c, et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $70 00 cts, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 14août—17,20,23,26

LAFITTE DUFILHO & CO, vs JOSEPHINE SACHÉ.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 2,780—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 20 août—23, 26,29,31.

HENRY SAMORY vs BENJ. F. SMITH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,185—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 août 1867, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trois de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle des rues des Remparts et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis préalablement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 août—23 26,29 31—3 sept

PAUL LEBLANC vs la Dame MARY BLANCHARD.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, — No 2427 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept d'août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets contenus dans la maison de résidence située sur Dauphine, No 16, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 août—16,19,22,25,27 août

L. WILBUR, syndic, &c. vs J. B. & E. A. ABBOTT.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,867—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Joseph B. & Edward A. Abbott aux jugements ci-après décrits, rendus par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans au procès intitulé J. B. & E. A. Abbott vs. Frank Borge, No 21,576 des dossiers de la dite Cour, à savoir:—Un certain jugement pour la somme de $2,000 avec intérêt au taux de 5 pour cent à compter du 17 décembre 1861, jusqu'à paiement, rendu le 9 novembre 1866 et signé le 14 de novembre 1866 contre J. C. Whipple—Un jugement pour la somme de $3,200 avec intérêt au taux de 5 pour cent sur $2,000, à compter du 17 décembre 1861 et au taux de 8 pour cent sur $1,200 depuis le 17 de juillet 1861, et $4,000 et intérêt légal à compter du 22 de septembre 1866; jugement rendu le 1er mars 1867 et signé le 7 mars 1867, contre Frank Borge.

Et un jugement contre Thomas Askew, rendu le 2 mars 1867 et signé le 8 mars 1867 pour la somme de $2,000 avec intérêts, &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 août—22,25,29—sept 2

JOHN W. TURNER et als. vs BANKS, LORING & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,79?—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre E. A. Banks, à moi adressé par Hon Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI deux de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'instance de E. A. Banks vs Venables & Armstrong, No 22,6?? des dossiers de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de $2,5?? ?? avec intérêt à cinq pour cent d'intérêt l'an à compter du 2? de juin 1866, rendu le 29 de juin 1867 et signé le 1er de juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit jugement sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'il en sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et valables portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an à compter de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs [illegible] de leur adjudication [illegible] et [illegible] payeront au comptant leur proportion dans les frais [illegible].

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 22 août—25 29 31 sept 2

G. W. McCERREN vs JOHN BARTCHEY.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21.???—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des biens ci-après décrits, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île formée par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, désigné par le numéro Quatre (4), suivant un plan dressé par F. J. Roth, arpenteur, daté du 11 avril 1857, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, autrefois notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Deuxième, les mêmes dimensions derrière, sur cent vingt cinq pieds six pouces et deux lignes de profondeur du côté le plus proche de la rue Quatrième et cent vingt-cinq pieds sept pouces et un ligne de profondeur du côté le plus proche de la rue Troisième, avec les améliorations qui en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9août—9 17 26 ?, 3 ? sept.

VENTES DE CONSTABLE.

[illegible] vs [illegible] D.O. Cronan No 2 715.

COUR DU TROISIÈME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, troisième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le mardi, septembre 1867, à mon entrepôt, rue Bienville, entre Chartres et Royale, à midi, tous les meubles saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

23 août—27 sept A. LANGE, Constable.

Vente par consentement.

E. Lee [illegible] contre [illegible] No 2 96?.

COUR DU TROISIÈME JUGE DE PAIX — En vertu d'un ordre de saisie provisoire et du consentement des parties, à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, troisième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, au coin de la rue de la Douane, LUNDI, 2 août 1867, à 10 heures du matin, l'ale de bouteilles en fût, bière et autres articles ci-dessus, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

A. LANGE, Constable.

FANNIE STIFFEL vs M. ANTOINE. — No 2626.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. W. Collens, Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le mercredi 4 septembre 1867, à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville, à 10 heures A. M., l'ale de débit et la vente et adjudication d'un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant, en billets du Trésor. 20 août—30 sept AL LANGE, constable

A. Rochereau & Co vs R.P. Dyche—No 2,812. 3me Justice de Paix.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique au coin de l'Avenue Carrollton, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 31 de jour d'août 1867, à 10 heures du matin, la vente et adjudication d'un DISTILLERIE, appartenant à 1 [illegible] boucauts vides, Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

22 août—26 31 A. LANGE, Constable.

Société de Bienfaisance des Capitaines de Bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage.

25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

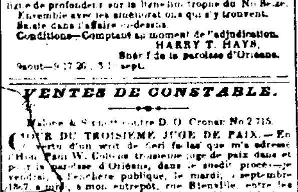

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les bouts sont disposés de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à craindre et on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et des agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans. 21 juillet—3m

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39.....Rue Carondelet.....39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,636 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867...........$516,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice-Président,

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewit,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. S. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jno D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlandler.

11 août 6 m

Succession de August Nieman et de Anna Reiderman—No 29,565.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que D. H. Adler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu August Nieman et Anna Reiderman, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 26 août—28,31 Greffier.

Succession de Veuve Joseph Schemel — No 29,561.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Veuve Joseph Schemel, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 26 août—28,31 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, étrangères et du pays; lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No. 38.

LUNDI, 26 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 caisses coton blanc et coton écru,

300 do coton blanc et coton écru 10/4 et 11/4, à draps,

300 do indiennes françaises et américaines,

300 do mousselines brochées et Jacquard,

200 do tape check et nansous,

200 do mousselines suisses et jaconats blancs,

100 do toiles d'Irlande,

100 do diaprés, toile et diaprés coton,

150 do ginga fil,

100 do linons, cotonnades et dentelles,

150 do coutils à matelas, stripes et coutils,

100 do casimirs unis et fantaisie,

150 do satinets et doublures,

200 do jeans et tweeds,

100 do flanelles, blanche, rouge et bleue.

— Egalement —

Serviettes toile et couvertures toile de tables; mouchoirs, soie, toile, coton; bonneterie, bretelles, ombrelles, chemises de femmes, chemises à devants de toile, à boutons et Garibaldi, chemises de dessus vertes, à carreaux et casimir; chemises de peau et caleçons blancs et écrus, &c.

— A midi —

25 douzaines ganteleta peau et chevreau, de Jouvin, avariés.

1 balle osnaburgs avariés.

Conditions à la vente. 25août

Vente par ordre des Gardiens du Port.

Trente-six douzaines parapluies—Six balles Osnaburgs.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres No 38.

LUNDI, 26 du courant, à midi, il sera vendu à notre magasin d'encan, No 38 rue de Chartres, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra—

Melbra & Valaise—

1, 4, 6, 9, 11—36 douzaines PARAPLUIES.

72, 73, 74, 319, 324, 329 6 balles OSNABOURGS.

Endommagés à bord de la barque Rambler, lors de son dernier voyage de New York à ce port.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 24 aout

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente de Marchandises sèches et de Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 27 du courant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres il sera vendu—

Caisses et balles d'indiennes

" coton blanc et coton écru,

" coton blanc et coton écru, 10/4, 11/4, 12/4, à draps,

" jeans du Kentucky, cotonnades casimir, balles flanelle, blanche, rouge et bleue,

" bonneterie allemande et bonneterie anglaise

" mousseline et jupes Balmoral.

—EGALEMENT—

Des lots de marchandises sèches assorties, telles que étoffes à robes, soieries, popelines soie, mousseline de laine, mousselines suisses, jaconats nansous tapechecks, lacets à chaussure, corsets, mouchoirs batiste, mouchoirs madras.

—EGALEMENT.—

500 douzaines chemises grises, blanches et mérinos.

—ET—

800 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville pris au pair et le reste en billets du Trésor des Etats Unis 25 août

PAR A. FEIBER

Vente sans réserve de marchandises sèches Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers, &c, en l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 26 août 1867, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No. 20 de la rue de Chartres—

Une facture de marchandises sèches, comprenant Coton blanc et coton écru, indiennes coutils cotonnades, mousselines de laine, Pacific et Hamilton, casimirs, satinets et jeans, ginga, tickets, stripes, gingas, stripes et popelines d'autres, Kentucky jeans, gris et bleu, molleton écru et molleton blanc, mouchoirs, bonneterie mouchoirs, &c.

—Egalement:—

250 lots d'habillements de saison, qui seront vendus sans réserve.

Un stock complet de lingerie de toute espèce.

Un assortiment de bottes, souliers et chapeaux.

Conditions à la vente.

PARLOUIS STERN & BRO.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR LOUIS STERN & BROS.

IL sera vendu, [illegible] dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres, des consignations sans aucune reserve quelconque—Un grand stock à frais, comprenant

350 CAISSES

BOTTES

SOULIERS

et BRODEQUINS

pour hommes, femmes, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.

[illegible] Condition à la vente

PAR J. P. BOISSEAU.

Fonds d'une grocerie et comptoir à l'encan, par le propriétaire quittant les affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, Bureau rue Gravier No 49—[illegible] il sera vendu mercredi 28 août 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, le fonds de la grocerie et buvette, bien approvisionnée et située au coin des rues [illegible] et Dryades. Le stock sera offert en bloc avec privilège [illegible] par un hôte. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Fonds d'une grocerie, à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau rue Gravier, No 49—[illegible] il sera vendu, mercredi 28 août 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, le fonds de la grocerie et buvette située au coin des rues Gravier et Dryades. Le stock sera offert en bloc avec privilège du bail. [illegible] Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de AUGUSTE BLATGE et PIERRE BLATGE—No 29,573.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. B. Sanarens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de la succession vacante de feu Auguste et Pierre Blatge décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 25août—25,30 3sept Greffier.

Succession de JEAN MON—No 29 5??.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bergé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Jean Mon décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 25aout—25,30 3sept Greffier.

Succession de JAMES FERGUSON—No 29,571.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Wm S. Webster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu James Ferguson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 25août—25,30 3sept Greffier

Succession de LAURA V. PALFREY—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 25août—25,30 Greffier.

Succession de Wm G. STEPHENS—No 18,95?.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 16 août—21,25 Greffier.

Succession de Mme C. Strack — No 29,550.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Leon Haas, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mme C. Strack, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 20 août—25,29 Greffier.

Succession de Sylvestre N. Rabassa—No 28,990

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 21 août—26,30. Greffier.

Succession de Michael Sullivan—No 28,739.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 21 août—26,30 Greffier

Succession de Alexander McDonald — No 29,546.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Mme Mary Anne McDonald a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Alexander McDonald, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 18 août—23,27 Greffier.

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 31 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$196,082 34
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 46	
Sur les risques de mer	68,574 66	
Sur les risques de rivière	30,181 12	
		$196,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		25,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,555 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$135,953 91
35 p. c. remis aux assurés	$ 45,148 06	
Primes remises	5,292 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,367 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,877 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,300 00
Prêts garantis par nantissement	24,000 00
Effets pour primes à courts échéance	9,213 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	5,647 50
Scrips de compagnies d'assurance ou mutuelles	2,000 00
Biens fonciers	16,745 88
Primes en voie de perception	22,007 63
En caisse	44,614 31
Total de l'actif	$242,528 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 35 p. c. comptant aux assurés au moment de leurs primes.

Bureau No 31 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Folger,	P. Maloches,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	P. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines,

Par E. ROGER & CO

H. SAMORY, encanteur.

MARDI 27 août, [illegible] vendu à [illegible] leurs salles d'encan, No 4 [illegible] 47 rue de la Vieille Levée—

400 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que [illegible] blancs et [illegible] delaines, crétils à matelas, alpacas, mérinos, [illegible] casimirs, bobinets, [illegible] organdies [illegible] d'été, flanelles, toiles d'Irlande [illegible] soieries, ginghams, toiles à draps, cravates, bonneterie rubans, gants, mouchoirs batiste, [illegible]

Conditions à la vente.

PAR EUGENE TOURNE.

PAR EUGENE TOURNÉ

Successeur de

BERNARD TURPIN

Vente par ordre des Gardiens du Port.

Sucre et Shooks.

PAR EUGENE TOURNÉ

LUNDI 26 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No. 95, Vieille-Levée, par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port, pour compte de qui il appartiendra—

W—50 barils sucre blanc,

T—86 Fardeaux shooks (bois pour caisses)

endommagés à bord de la barque Rambler, à son dernier voyage de New York à ce port.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 21 août

Vente par ordre des Gardiens du Port

Sucre. Sucre.

PAR EUGENE TOURNÉ

LUNDI 26 courant à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 95, Vieille Levée, par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port, pour compte de qui il appartiendra—

[B C]—15 barils sucre crushed,

7 do do

endommagés à bord de la barque Rambler, à son dernier voyage de New York à ce port.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 21 août

Vente par ordre des Gardiens du Port

Sucre. Sucre.

PAR EUGENE TOURNÉ

LUNDI 26 courant à 11 heures du matin, il sera vendu au No 95, Vieille Levée, par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port pour compte de qui il appartiendra—

[C M]—15 barils sucre crushed,

4 do do

endommagés à bord de la barque Rambler, à son dernier voyage de New York à ce port.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. [illegible]

PAR S. GUINAULT

Mme Euphrasie Dubois vs son mari,

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau [illegible] rue Passage de la Bourse et [illegible] Mardi 27 août 1867, il sera vendu à [illegible] Bourgogne No 89, entre les rues St. Louis [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du [illegible]

Un lot de meubles meublant consistant en [illegible] et literie, armoires, glaces, tables, chaises, [illegible] lettes, verreries, faïence, batterie de cuisine, &c. [illegible]

Conditions—Comptant en Greenbacks [illegible] août

Vaches.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau [illegible] Passage de la Bourse et rue [illegible] LUNDI 26 août 1867 il sera vendu [illegible] matin [illegible] de Bordenave, sur le chemin de la Metairie, [illegible] la Porte du Parc.—Les vaches de [illegible] liquidé.

11 Vaches laitières et [illegible] avec petits veaux et les autres [illegible]

1 Cheval et 1 Charrette [illegible]

La clientèle qui est [illegible]

sera [illegible] au plus fort enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à [illegible] comptant; et [illegible] de [illegible] mois de crédit, en billets [illegible] [illegible] du vendeur

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Bons meubles en acajou et [illegible]

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu lundi 26 [illegible] à la résidence No 1?? de la rue de la [illegible] contenu de la [illegible] le mobilier [illegible] et de [illegible] de chambre à coucher [illegible] en marbre [illegible] dessus de marbre [illegible] tapis, [illegible] tableaux, glaces [illegible] verrerie, batterie de cuisine, [illegible]

— Egalement —

Un piano et bois de rose.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

SUCCESSION DE CONSTANTINE M[illegible]

[illegible]

PAR MONTGOMERY BROS & CO

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, samedi 31 août 1867 à [illegible] heures dans [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. [illegible] de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] août 1867, et portant le No [illegible] du dossier de la dite Cour.

La barge nommée MADISON [illegible] Ce port [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & Co.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 27 courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp,

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou [illegible] armoires avec [illegible] chaises à dossiers [illegible] de marbre, buffets à dessus de marbre [illegible] de [illegible] de cuisine de plus [illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de [illegible] et bois de chaises

Grande vente péremptoire d'élégants [illegible] appareillés, élégants chevaux de [illegible] beaux mulets de trait, vaches laitières, [illegible] gies, harnais, wagons, etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 27 courant, à [illegible] heures du matin, aux écuries de [illegible] rue [illegible]

Elégants Chevaux appareillés [illegible]

Beaux mulets de trait.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découvertes et couvertes, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR CHS. T. NASH.

Succession de J. J. HANNA, décédé,

[illegible]

PAR CHAS T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, [illegible] St Charles [illegible]

SAMEDI, 31 août 1867, à [illegible] Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] conformément à un ordre de l'Hon. [illegible] Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du [illegible] No [illegible] sera vendu, pour le compte de la dite succession [illegible] la construction, grevée de la [illegible] de la N. O. de Jackson et [illegible] la Compagnie [illegible] con portant [illegible] payé en comptant [illegible] fait [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		[illegible]
Savoir: Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
En moins, primes remboursées		[illegible]
En moins, primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses taxes, intérêts, etc	[illegible]	
Escompte au lieu de scrip	[illegible]	
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	[illegible]
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	[illegible]
Placé en bons de la ville et autres	[illegible]
Placé en actions de banque et autres	[illegible]
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Effets	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS BRIGGS Président.

J. P. ROUX, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi [illegible] 1867

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et pour le dividende il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, à porteurs ou à leurs ayants-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président

ANT CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant. Carrière,	Chas Whitaker,
Geo A Fosdick,	A Lenes,
Mason Pilcher,	F. A. Wiltz,
R. Brugier,	T[illegible] Boyd,
Chas Lafitte	John Thompson,
John S. Maunsell,	W A V[illegible]
P Anderson,	D Fazzio
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Freriche,	Harvey [illegible],
Geo W Dunbar,	Watt Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John S Walton,
Arch'd Montgomery,	J R Elvers,
Henry J Voss,	George Koster,
E Marquez,	Andrew Stewart.

21 mars— L B Poiriler

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,545 06
Primes d'incendie	12[illegible]	
Primes de mer	44,61[illegible] 52	
Primes de rivières	16,7[illegible] 77	182,545 06
Moins—Primes remboursées	2,245 60	
Montant en réserve pour risques non expirés	25,432 39	
		27,678 00
Montant net des primes		154,874 14
Pertes payées		
Pertes par l'incendie	26,219 30	
Pertes sur mer	22,800 20	
Pertes sur les rivières	2,000 00	
	51,121 79	
Réassurances	6,449 00	
Dépenses, intérêt	25,168 67	
Taxes et souscriptions	4,740 92	
5% et 25 p% d'escompte	37,013 13	124,151 20
Bénéfice net		30,219 93
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions	300,000 00	
Effets	1,333 85	
Dû, par comptes individuels	14,319 42	
Prêts sur garanties, sur demande	37,830 00	
Prêts sur hypothèque	35,443 33	
Garanties des Etats-Unis	15,700 00	
En caisse	33,397 61	285,648

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) E. MAIER, Secrétaire. B. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 11 avril 1867.

(Signé) G. H. BRAUGHN

Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 10 pour cent sur le capital payé et $10 par action, est déclaré et sera payé sur le dos des billets d'actions non encore payés

B. MICHEL, Président

C. F. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

J. H. Ebner,	F. Witte,	H. Simon,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wurz,
F. A. Lalling,	C. F. Forster,	Louis Schwarz,
A. Brahm,	F. Fink,	G. L. L. Meyer,
H. Zuberbier,	M. W. Schwartz,	Charles Bondix,
Theo Schenz,	Auguste Koenig,	B. Michel,
Chas Lindner,	L. F. Berje,	O. H. Karstendiek
Julius Hoelzer	F. Siebert,	E. Clarke.

13 avril—1m